

## Guide du lecteur et avertissement pour la consultation

Le genre est précisé sur la base du seul emploi spécifique du terme. Pour les lexies en langue étrangère, leur genre est celui qui leur est attribué par le locuteur français.

L'absence de l'indication du domaine signifie que le terme n'appartient pas de façon exclusive au vocabulaire sportif, tout en y étant souvent employé.

L'indication SPORTS DIVERS signale que le terme, quelle que soit sa charge spécialisée, appartient au lexique de plusieurs disciplines ou activités et/ou au lexique des matériels, équipements et installations se rapportant à plusieurs disciplines ou activités.

En présence de plusieurs définitions ou domaines d'emploi, l'exemple *a*) correspond à la définition 1), l'exemple *b*) à la définition 2), etc. Il peut y avoir plusieurs exemples *a*), plusieurs exemples *b*), etc. ; dans ce cas la lettre est répétée.

Les exemples tirés de quotidiens, magazines et publications spécifiques sont placés entre guillemets et sont généralement suivis du sigle du sport auquel ils appartiennent ainsi que de l'indication de la source. Il en est de même des interviews et commentaires radiophoniques ou télévisés. Dans tous les cas, si la source n'est pas précisée, il s'agit d'informations prises sur le terrain. L'absence de guillemets caractérise en général les exemples forgés ou les informations acquises sur le terrain. Si la source est l'Internet, le recours aux guillemets est systématique, qu'il s'agisse de sites thématiques, d'interviews ou d'échanges à l'intérieur de forums.

Les citations d'auteurs connus sont transcrites entièrement, suivies du nom de l'auteur et du sigle de la source bibliographique.

Pour des raisons de clarté, nous avons choisi de n'abrégier le mot-vedette ni dans les exemples ni dans les expressions, locutions et collocations: il apparaîtra donc toujours en entier et en italique dans le texte. C'est aussi pour cette raison que, concernant les définitions et contrairement aux normes dictionnaires, nous avons fait le choix de recourir à l'italique<sup>1</sup>.

Les homographes et les termes polysémiques importants ont chacun une entrée et sont suivis d'un exposant numérique progressif. Dans le cas de variantes graphiques avec attestation insuffisante dans les sources, un astérisque renvoie à la forme généralement acceptée.

Si le terme appartient au vocabulaire d'un seul sport, le sigle du sport apparaît après la catégorie grammaticale. Il ne figure donc pas après les exemples.

En ce qui concerne les éventuels synonymes et antonymes, regroupés par acception et séparés par le symbole □, le synonyme 1) renvoie à la définition 1), le 2) à la définition 2) et ainsi de suite. Dans certains cas, le synonyme – ou l'antonyme – réfère à des exemples précis, partant, le chiffre renvoyant à la définition pourra être suivi de la lettre qui identifie l'exemple; en présence de plusieurs exemples introduits par la même lettre, un exposant numérique est appliqué à la lettre qui suit l'abréviation Syn. ou Ant., et le chiffre de la définition signalera si le synonyme ou l'antonyme fait référence au premier exemple, au second, etc. (Syn.: 1)*a*<sup>2</sup> signifie que le synonyme réfère à la définition 1) phrase *a*) deuxième exemple).

Cela s'applique également aux termes précédés de Cf., abréviation qui apparaît lorsqu'il ne s'agit pas de synonymie *stricto sensu*, mais plutôt de parenté plus ou moins proche, d'affinité d'emploi.

La synonymie n'est toutefois pas envisagée comme identité, mais comme équivalence; les synonymes sont choisis et présentés en tant qu'ils expriment une même idée principale.

Les renvois, matérialisés par des astérisques, peuvent concerner des termes spécifiques apparaissant à l'intérieur des définitions, des exemples, des expressions, locutions, collocations ou combinaisons de mots et traités plus longuement ailleurs, ainsi que les mots qui, tout en présentant des différences d'emploi et de fréquence, recouvrent les mêmes aires sémantiques.

---

<sup>1</sup> Les définitions et les exemples cités sont la propriété de leurs auteurs et éditeurs. Ils sont présentés ici dans le but d'informer. Cependant, si les auteurs et/ou éditeurs souhaitent les voir supprimés, cela sera fait dès la prochaine édition du dictionnaire. Quant aux définitions et exemples tirés de l'Internet, il est aisé de remonter aux sites propriétaires: il suffit d'entrer l'énoncé ou une partie de l'énoncé dans n'importe quel moteur de recherche performant.